

Numéro	CRCAC/ 2024-10-08/16
Date d'affichage	14/01/2025
Date de mise en ligne	14/01/2025
Date de transmission au Recteur	

**Commission de la recherche du conseil académique de l'université Paris 1
Panthéon-Sorbonne**

**Délibération du 8 octobre 2024 portant approbation du renouvellement de la direction de
l'unité mixte de recherche « Mondes Américains » (UMR CNRS 8168)**

La COMMISSION DE LA RECHERCHE DU CONSEIL ACADÉMIQUE de l'université
Paris 1 Panthéon-Sorbonne,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-5, L. 712-6-1 et L. 713-3 ;
Vu le code de la recherche, notamment ses articles L. 313-1 et R. 322-23 ;
Vu la décision n° DEC920368SOSI du directeur général du Centre national de la recherche scientifique
(CNRS) du 28 octobre 1992 ;
Vu les statuts de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, et notamment ses articles 2 et 19 ;
Vu le règlement intérieur de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;
Vu les statuts de l'unité mixte de recherche « Mondes Américains » (UMR CNRS 8168) ;
Vu l'arrêté n° 2021-40 du 14 janvier 2021 portant proclamation de l'élection de Madame Christine NEAU-
LEDUC à la fonction de Présidente de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;
Vu l'avis de l'assemblée générale de l'unité mixte de recherche « Mondes Américains » (UMR CNRS
8168) en date du 26 juin 2024.

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la nomination, à effet du 1^{er} janvier 2025 pour la période 2025-2029, de Madame
Geneviève VERDO en tant que directrice de l'unité mixte de recherche « Mondes Américains »
(UMR CNRS 8168), de Nicolas BARREYRE et de Clément THIBAUD en tant que directeurs-
adjoints.

Délibération CRCAC/2024-10-08/16	
Nombre de membres en exercice (pour rappel)	40
Nombre de membres présents ou représentés	26
Nombre de refus de prendre part au vote	0
Nombre de pour	26
Nombre de contre	0
Nombre d'abstentions	0

Paris, le 9 décembre 2024

La Présidente de l'université
Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Christine NEAU-LEDUC

L'original de cette délibération est disponible dans les locaux de la direction des affaires juridiques
et institutionnelles au centre Panthéon situé au 12, place du Panthéon, 75231 Paris.

Modalités de recours : Conformément à l'article R.421-1 du code de justice administrative, la présente délibération
peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou,
lorsqu'elle y donne lieu, de sa transmission au Recteur d'académie.